Numéro porté au plan	Bénéficiaire	Définition du l'emplacement réservé
V.1	Commune	Nouvelle voie de contournement amont du Chef-lieu de Publier avec trois carrefours de raccordement.
V.2		Supprimé.
V.3	Commune	Aménagement de la Route du Vieux Moirey.
V.4	Commune	Aménagement de la rue de Revu (emprise : 5 m.).
V.5	Commune	Nouvelle jonction de contournement nord du Chef-lieu de Publier, par le R.D. 6141 (raccordement sur la Rue du Belvédère).
V.6	Commune	Aménagement du raccordement du Chemin du Pré-Jean et de la Rue Jean Dorthand (emprise : 5 m.).
V.7	Commune	Aménagement du carrefour de la Rue de Publier et du Belvédère (emprise : 8 m.).
V.8	Commune	Élargissement Avenue du Bouron et Rue de Route (emprise : 10 m. à 15 m. suivant situat).
V.9	Commune	Aménagement du carrefour du Chemin des Pâquis et d'une voie de désamphitéme avec carrefour public (emprise : 8 m.).
V.10	Commune	Aménagement du carrefour de la Rue du Belvédère, au niveau du accès au bâtiment du Gaël et à la RD M11.
V.11	Commune	Aménagement du carrefour de la jonction de deux tronçons de voies (emprise : 10 m.).
V.12	Commune	Aménagement du carrefour de la Rue des Chaux (emprise : 5 m.).
V.13	Commune	Aménagement du carrefour de la Rue du Mauvier (emprise : 8 m.).
V.14	Commune	Aménagement du carrefour de la Rue des Dermes, du Boulevard du Golf et la R.D. 11 + compris carrefour avec le Chemin du Pré-Jean.
V.15	Commune	Élargissement de la Rue des Fauvettes.
V.16	Commune	Aménagement du carrefour au niveau de la Rue de Revu et de la R.D. N° 11.
V.17	Commune	Aménagement du carrefour de la Rue de Bellevue (emprise : 8 m.).
V.18	Commune	Aménagement du carrefour de la Rue du Gaël, du Chemin du Golf et la R.D. 18 (emprise : 10 m.).
V.19	Commune	Aménagement du carrefour des Mauvierettes (emprise : 8 m.).
V.20	Commune	Élargissement et rectification du carrefour de la Route Neuve et des Cornettes (emprise : 10 m.) + compris giratoire.
V.21	Commune	Nouvelle voie d'accès au futur quartier d'habitat des Concertines (emprise : 12 m.)
V.22	Commune	Aménagement de la Rue de la Source au droit du N.M. du Jeline (emprise : 10 m.)
V.23	Commune	Aménagement du carrefour de la Rue de la Gravière, depuis la Rue du Clos Bunon jusqu'au carrefour avec la rue de la Gravière (emprise : 15 m.).
V.24	Commune	Aménagement/élargissement de la Rue du Clos Bunon, entre la Rue de la Chapelle et la Route du Vieux.
V.25	Commune	Aménagement/élargissement de la Rue de Mérier au niveau du carrefour de l'arrêt du ramassage des enfants (emprise : 8 m.).
V.26	Commune	Aménagement/élargissement de la Rue de la Gravière (emprise : 8 m.).
V.27	Commune	Aménagement/ élargissement de la Rue des Roches (emprise : 8 m.).
V.28		Supprimé
V.29	Commune	Aménagement/mise à 3 m. de la voie de Mérier, d'une voie de désamphitéme nécessaire et indispensable au bouclage de la Rue.
V.30	Commune	Aménagement d'arrêts, d'abri-bus et d'équipements d'autre nature de sécurité de la future L1.
V.31	Commune	Réserve de la D'Arcy (parcelles N° 55, 56, 57, 58) (emprise totale : 5 m.).
V.32	Commune	Aménagement, stationnement (C.A.C. de la Rue).
V.33	Commune	Aménagement de la Rue de la Source au droit du N.M. du Jeline (emprise : 10 m.).
V.34	Commune	Sécurisation et mise en valeur de la Rue du Pays de Gavot par l'aménagement d'une chicane (emprise : 10 m.).
V.35	Commune	Aménagement/sécurisation du carrefour des routes du Bouron, de la Rue du Mérier et de la Route du Bouron (Gavot).
V.36	Commune	Aménagement/élargissement de la voie communale entre la rue de Revu et le lieu-dit Chalias.
V.37	Commune	Aménagement et prolongement de la Rue du Bois Pécoral (emprise : 8 m. et 10 m. jusqu'au N.M. situé sous l'église).
V.38	Commune	Prolongement de l'impasse des Vieux Moulins (emprise : 5 m.).
V.39	Commune	Aménagement de l'entrée des Vieux Moulins (emprise : 12 m.).
V.40	Commune	Aménagement, sécurisation de l'entrée de la mairie.
V.41	Commune	Aménagement/sécurisation du carrefour entre la Rue de la Poste, la Rue de la Gravière et la Rue du Port.
V.42	Commune	Aménagement/sécurisation du carrefour de la Rue du Port.
V.43	Commune	Aménagement/sécurisation de la route du Bouron (Tronçon Supérieur) (12 m.).
V.44	Commune	Aménagement/sécurisation du carrefour de la Rue des Vignes Vieuses (emprise : 10 m.).
V.45	Commune	Aménagement/sécurisation de la Rue du Pré.
V.46	Commune	Aménagement/sécurisation du carrefour de la Rue du Pré-Perrier (emprise : 8 m.).
V.47	Commune	Aménagement/sécurisation particulier de la Rue du Nuaz (emprise : 8 m.).
V.48	Commune	Aménagement/sécurisation particulier de la Rue des Fauvettes (emprise : 8 m.).
V.49	Commune	Nouvelle voie d'accès au futur quartier des Fauvettes (emprise : 10 m.).
V.50	Commune	Aménagement Cimetière de Flaxlin.

Numéro porté au plan	Bénéficiaire	Définition du l'emplacement réservé
E.1	Commune	Aménagement d'un accès à un futur parking depuis la Route du Port, à l'Est du groupe scolaire de "Perrier", Parcs des parcelles N° 425, 538, 541.
E.2	Commune	Supprimé
E.3	Commune	Extension des bâtiments sportifs et Aménagement de stationnement, Parcelles N° 36, 362, 392.
E.4	Commune	Aménagement d'espaces verts et stationnement dans le secteur des Cadeys/ Parc du Mérier - Parcelle N°534.
E.5	Commune	Aménagement de stationnement en partie réservé de la Place de la Zromse, entre Chez Dupont (Bagnar : 8 m.).
E.6	Commune	Aménagement d'une placette piétonne en surplombant le Chemin Bergeur : 5 m.).
E.7	Commune	Aménagement d'un parking et d'une aire de pic-nic sur 2 hectares in parcelles N° 71, 73, 780.
E.8	Commune	Extension Centre technique Municipal (Parcelles N° 11, 81, 82, 11).
E.9	Commune	Supprimé
E.10	Commune	Supprimé
E.11	Commune	Sentier piétonnier de bord de lac (partie Est) : Largeur 3.25 m. (notamment en application de l'article L. 2123-2 du Code Général de la propriété des Personnes Publiques).
E.12	Commune	Sentier piétonnier de bord de lac (partie Ouest) : Largeur 3.25 m. (notamment en application de l'article L 2123-2 du Code Général de la propriété des Personnes Publiques).
E.13	Commune	Sentier piétonnier de bord de lac (partie Ouest) : Largeur 3.25 m. (notamment en application de l'article L 2123-2 du Code Général de la propriété des Personnes Publiques).
E.14	Commune	Aménagement piétonnier sur côtière boisée.
E.15	Commune	Prolongement chemin sentier piétonnier existant vers le lac.
E.16	Commune	Création d'un sentier piétonnier de la côtière boisée.
E.17	Commune	Équipement public complémentaire au centre sportif du stade.
E.18	Commune	Espace tampon/paysager pour gestion des eaux pluviales (libre le respect des espaces boisés classés).
E.19	Commune	Espace tampon/paysager pour gestion des eaux pluviales (libre le respect des espaces boisés classés).
E.20	Commune	Espace tampon/paysager pour gestion des eaux pluviales (libre le respect des espaces boisés classés).
E.21	Commune	Espace tampon/paysager pour gestion des eaux pluviales (libre le respect des espaces boisés classés).
E.22	Commune	Espace tampon/paysager pour gestion des eaux pluviales (libre le respect des espaces boisés classés).
E.23	Commune	Cheminement d'un sentier piétonnier (libre Ouest).
E.24	Commune	Cheminement d'un sentier piétonnier (libre Est).
E.25	Commune	Aménagement Camping Municipal.

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

Publier Amphion

PLAN LOCAL D'URBANISME

Document graphique
Emplacements réservés

Planche "Territoire"
1/5500

VP2A Villes et Architectures en Pierres